

# Conditions générales de vente

## 1. COMMANDES

Toute commande ne sera prise en considération que si elle est accompagnée d'un ordre établi sur papier à en-tête commercial du client ou sur bon de commande de Manaras dûment signé par le client. En aucun cas Manaras ne sera liée à des conditions inscrites sur le bon de commande du client qui diffèrent des conditions générales de vente de Manaras. À la réception de la confirmation de commande envoyé par Manaras, il est considéré que le client a accepté sans réserve les conditions générales de vente de Manaras. Aucun document (conditions générales d'achat, bon de commande de Manaras, accusé de réception, soumission, etc.) ne saurait être modifié par des stipulations contraires sans l'accord préalable et écrit d'un représentant habilité de Manaras. Le fait, par Manaras, de ne pas signaler son désaccord sur des clauses stipulées sur le bon de commande ou tout autre document en provenance du client (y compris et sans restriction des clauses de pénalité ou des frais de main-d'œuvre) ne saurait impliquer la renonciation de ces conditions de vente, ni l'acceptation de ces dites clauses. Les conditions générales de vente listées dans ce document constituent l'ensemble de l'accord entre Manaras et l'acheteur. Manaras ne saurait être liée par aucune autre réclamation ou garantie. En aucun cas Manaras ne devrait être tenue responsable des dommages indirects ou consécutifs à cet accord conclu avec le client. Ces conditions de vente ne constituent pas une franchise, n'établissement pas une relation de partenariat et n'octroient pas une marque de commerce ni aucune autre licence expresse ou implicite.

**Commande minimale:** un montant minimum de **\$50,00 net** (excluant taxes et fret), sera facturé. Nous vous recommandons de grouper vos commandes de pièces et d'accessoires pour égaliser ou excéder ce montant.

## 2. PRIX

Les prix n'incluent aucune taxe fédérale, ni provinciale. Les spécifications et les prix peuvent être modifiés sans préavis. Les soumissions expirent, sauf avis contraire, dans un délai de 30 jours après la date de leur émission. Dans le cas où l'acheteur voudrait reporter la date de livraison d'une commande déjà acceptée, Manaras, à sa seule discrétion, détient le droit d'approuver une telle décision. Si Manaras approuve par écrit une nouvelle date de livraison, le prix qui sera appliqué à la commande sera le prix en vigueur à la nouvelle date d'expédition.

## 3. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les conditions de paiement sont spécifiées sur la confirmation de commande ainsi que sur la facture de Manaras, sans aucune considération des conditions indiquées sur le bon de commande de l'acheteur ou tout autre document. Toute somme due à l'échéance prévue encourra une pénalité appliquée selon le taux d'intérêt légal établi dans la province ayant juridiction sur la transaction. En cas de non-paiement de la facture à l'échéance prévue, les comptes pourront être suspendus jusqu'à ce que le ou les paiements soient reçus. Les comptes dépassant l'échéance de 60 jours pourront être transférés à une agence de recouvrement, les frais encourus seront facturés à l'acheteur. L'expédition des marchandises restant à livrer pourra être interrompue et la garantie ne sera plus honorée. Par ailleurs, tout achat futur devra être prépayé. Le paiement dans les termes indiqués est essentiel, et toutes les fois que l'acheteur est en défaut, ou dans le cas où des changements majeurs sur la situation financière de la compagnie de l'acheteur surviendraient, (incluant mais sans se limiter à une faillite, un changement de propriétaire, une modification de son degré de solvabilité) Manaras se réserve le droit d'annuler la commande sans encourir aucune responsabilité envers l'acheteur ou reporter ou discontinuer les expéditions jusqu'à ce que tous les paiements arriérés soient effectués et qu'une garantie de solvabilité soit fournie à Manaras. Si une commande implique une expédition partielle de produits, le défaut de payer celle-ci donne à Manaras de retenir les livraisons suivantes jusqu'à ce que le paiement des expéditions non soldées soit effectué.

## 4. LIVRAISON

Toutes nos expéditions sont FCA-entrepôt Montréal (Incoterms® 2020), à moins d'une autre indication de Manaras. Manaras spécifiera le lieu d'expédition sur la confirmation de commande et choisira le trajet et les moyens de transport si ceux-ci ne sont pas spécifiés sur le bon de commande du client. Les risques de perte sont transférés au client au point d'expédition. Toutes réclamations pour marchandises endommagées ou perdues devront être rapportées immédiatement au transporteur et une annotation devra être écrite sur le bon de livraison signé par l'acheteur. Il appartient à l'acheteur de vérifier la marchandise à la livraison et dans le cas où des défauts ou dommages seraient constatés, le transporteur doit être immédiatement contacté par téléphone, si le transporteur n'envoie pas un inspecteur dans les cinq (5) jours, une réclamation écrite devra être envoyée au transporteur confirmant la demande téléphonique d'un inspecteur. Si l'acheteur ne dépose pas une réclamation clairement justifiée auprès du transporteur selon ces règles et dans le délai permis, toute possibilité de réclamation pour défaut contre Manaras sera automatiquement annulée.

## 5. DÉLAIS D'EXPÉDITION

Les délais de livraison mentionnés ou communiqués par Manaras sont donnés à titre indicatif. Un retard de livraison par rapport à la date estimée ne peut donner lieu à des pénalités ou à des demandes de compensation, et ne peut justifier l'annulation de la commande. Manaras ne sera aucunement responsable des pertes ou dommages envers l'acheteur (ou une tierce partie), occasionnés par la non-réalisation d'obligations contractuelles à cause d'événements indépendants de sa volonté et hors de son contrôle; incluant mais sans se limiter aux cas de force majeure, aux actions ou omissions de l'acheteur, à des embargos ou toutes autres actions gouvernementales, requêtes légales ou règlements résultant des situations suivantes: catastrophes naturelles, feu, vols, accidents, grèves, situation économique, guerres, émeutes, interruption ou retard de transport, impossibilité de disposer de la main-d'œuvre nécessaire ou des matières premières.

## 6. GARANTIE

Manaras garantit que ses opérateurs sont exempts de tous défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pour une période de deux ans à partir de la date de facturation. Les accessoires mécaniques, électriques et électroniques sont garantis pour une période d'un an à partir de la date de facturation. Les pièces d'usures sont exclues de la garantie (incluant mais sans se limiter aux courroies, aux bandes de frein et aux limiteurs de couple). L'unique obligation de Manaras est de réparer ou de remplacer les équipements défectueux non conformes aux termes de la garantie. Manaras décline toute responsabilité pour toute blessure, perte ou dommage, directs ou indirects, résultant de l'usage inadéquat de l'équipement. Avant utilisation, l'acheteur et/ou l'utilisateur effectif doit déterminer la conformité du produit à l'utilisation

spécifiée, et l'utilisateur assume tous risques et responsabilités qui y sont liés. Les dispositions susmentionnées ne peuvent être modifiées qu'à partir d'une entente signée par un représentant habilité de Manaras. Les articles remplacés selon les termes de la garantie seront conservés par Manaras, et l'utilisateur assume les coûts d'expédition liés au remplacement ou à la réparation.

**La garantie précitée est exclusive et remplace toute autre garantie qu'elle soit écrite, orale ou sous – entendue (y compris toute autre garantie de commerciabilité ou d'adaptation à l'application).**

### Motifs d'exclusion de la garantie:

- L'utilisation, la modification du produit, l'adaptation ou l'installation ne sont pas conformes aux instructions d'installation et de mise en marche.
- Le produit a été ouvert, brisé ou retourné avec des signes évidents d'abus ou de tout autre dommage.
- Nos spécifications écrites ne sont pas correctement appliquées par l'acheteur lors de la sélection de l'équipement.
- Nos instructions écrites pour l'installation et le branchement électrique n'ont pas été suivies.
- Notre équipement a été utilisé pour des fonctions autres que celles qui lui ont été spécifiquement désignées.
- Le produit Manaras est utilisé avec des accessoires électriques (accessoires de commande, relais, etc.) non approuvés par écrit par le département d'ingénierie de Manaras.
- Les accessoires électriques et autres composants ont été utilisés sans tenir compte du schéma de câblage de base pour lequel ils ont été conçus.

Les coûts liés à l'installation ou à la réinstallation des équipements couverts par cette garantie ne sont pas de la responsabilité de Manaras. Manaras n'est pas redevable des dommages consécutifs à l'application des procédures d'installation. Si l'acheteur revend des produits Manaras à un autre acheteur ou utilisateur, tous les termes et conditions de cette garantie doivent être inclus dans la vente. La responsabilité de Manaras envers une tierce partie n'est pas supérieure à sa responsabilité sous la garantie donnée à l'acheteur premier.

## 7. RETOURS

Aucun retour ne sera accepté sans une autorisation écrite préalable de Manaras. Tout retour doit être accompagné d'un numéro d'autorisation de retour émis par Manaras et tout retour non autorisé sera refusé. Le transport de la marchandise retournée devra être prépayé par l'acheteur et en aucune circonstance l'acheteur n'aura le droit de déduire le prix de la marchandise retournée des sommes dues par celui-ci. Des frais de 15% du prix de vente seront facturés pour tout retour non couvert par la garantie.

## 8. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Manaras se réserve le droit de propriété de la marchandise vendue jusqu'à son complet paiement par le client. Au cas où Manaras désirerait reprendre les titres de propriété des produits, conformément aux instructions du code commercial, l'acheteur autorise Manaras à accomplir cette procédure financière sans la signature du client.

## 9. CRÉANCES IMPAYÉES

En cas de non-paiement à l'échéance prévue du ou des produits achetés sous ces conditions générales de vente et dans le cadre des lois applicables dans la province, l'acheteur sera redevable des coûts et dépenses encourus par Manaras pour le recouvrement des sommes dues par l'acheteur et Manaras ne sera pas obligée de livrer d'autres marchandises à l'acheteur.

## 10. REMPLACEMENT

Manaras peut fournir des substitutions pour des matériaux non disponibles à cause de dispositions ou de règlements établis par les autorités gouvernementales ou à la suite de la non-disponibilité de ces matériaux chez les fournisseurs, à condition que ces substitutions n'affectent pas la sécurité ou les performances du produit.

## 11. ERREURS

Les erreurs de frappe ou les fautes de copiste dans les soumissions, commandes ou accusés de réception sont sujettes à correction.

## 12. DIMENSIONS

Les dimensions et mesures indiquées dans nos documents imprimés sont approximatives à la date de publication et peuvent être modifiées par la suite. L'acheteur devrait consulter la compagnie avant d'utiliser ces informations.

## 13. RENONCIATION

Le fait que Manaras n'entame pas d'action pour chercher réparation pour une violation ou pour faire appliquer des clauses de cet accord n'empêchera pas un acte ultérieur qui constituerait une violation d'avoir tout l'impact et l'effet d'une violation originale. La réception de tout paiement par Manaras avec la connaissance du non-respect d'une clause du contrat ne devra en aucun cas être considérée comme une renonciation par rapport à ce non-respect, et aucune disposition de ce contrat ne sera considérée comme annulée par Manaras à moins qu'une telle renonciation ne soit écrite et signée par Manaras.

**Les conditions générales de vente retenues par Manaras s'appliquent à tous les prix. Les prix et les spécifications peuvent être changés sans préavis. Les prix inscrits dans ce document se rapportent aux produits et n'incluent pas les coûts d'installation. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, du texte et/ou de la nomenclature contenus dans le présent document, et qui sont la propriété de l'Éditeur, est strictement interdite.**

M.D. de Manaras 9141-0720 Québec Inc. Tous droits réservés.  
Le logo UL est une M.D. de UL LLC. Le logo de la CSA est une M.D. du Groupe CSA  
"Incoterms" est une M.D. de ICC.

